



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b></p> <p><b>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/SDEDC/2025-389</b></p> <p><b>23/06/2025</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/05/2026

**Cette instruction abroge :**

DGER/DAT/2024-407 du 11/07/2024 : Dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole : Directeurs, directrices d'EPLEFPA (D1), directeurs, directrices-adjoints-es (D2-D3-D4), directeurs de centre constitutif CFA et/ou CFPPA, exploitation agricole, atelier technologique), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 6

**Objet :** Dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole : directrices-directeurs d'EPLEFPA (D1) ; directrices-directeurs-adjointes-s (D2, D3, D4), directrices-directeurs de centre constitutif (CFA et/ou CFPPA, exploitation agricole, atelier technologique), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

<b>Destinataires d'exécution</b>
<p>DRAAF DAAF Hauts-Commissariats à la République des COM EPLEFPA Institut Agro Dijon</p>

**Résumé :**

- Note d'information sur le dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole :
  - directeurs d'EPLEFPA ;
  - directeurs adjoints en charge de la formation initiale scolaire ;
  - directeurs adjoints en charge de la formation continue et de l'apprentissage et directeurs de centre CFA et/ou CFPPA ;
  - directeurs adjoints en charge de l'exploitation agricole et directeurs de centre exploitation agricole et/ou atelier technologique ;
  - secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois sur un poste de direction dans un établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

L'entrée dans ces fonctions est une étape importante d'une carrière professionnelle. C'est un engagement à la fois remarquable et exigeant. Pour la DGER, il est essentiel de l'accompagner le mieux possible, dans l'intérêt des agents concernés comme dans celui des structures et des missions dont il se voient confier la responsabilité.

C'est la raison pour laquelle un parcours de formation est élaboré et est régulièrement amélioré. Cette formation mobilise, pour sa préparation et pour sa mise en œuvre, de nombreux acteurs dont la diversité est un atout considérable (DGER, Institut Agro Dijon (IAD), SRH, DRAAF/DAAF et SRFD/SFD, Inspection de l'enseignement agricole (IEA), réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), Pôle d'appui au management des structures (PAMS) pairs, intervenants extérieurs).

Cette formation permet d'acquérir des connaissances et compétences indispensables pour mener avec succès les missions attendues à court terme et des fondamentaux qui permettent de construire un positionnement accompli de cadre, à moyen terme.

Il s'agit d'un dispositif combinant formation, tutorat et accompagnement. Il s'appuie sur les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole et des expertises croisées de pairs. Il est mis en œuvre par l'opérateur Institut Agro Dijon (IAD), par le biais de sa Direction de la Formation Professionnelle (DFPRO).

**L'efficience de ce dispositif nécessite une pleine implication des agents nouvellement nommés dans un emploi de direction.**

**Aucun module ne peut être considéré comme une option.**

**Cette formation est obligatoire, pour tous.**

**En effet, même si le temps des cadres de direction est compté, d'autant plus en période de prise de poste, négliger la formation serait une solution visant à régler des problèmes immédiats dans l'établissement tout en obérant l'acquisition, par la formation, de compétences qui fondent sur le long terme, la posture de direction.**

**Respecter ce programme fait partie intégrante des attendus des cadres de l'enseignement agricole.**

**Cette note a pour objectif de rappeler ce caractère impérieux et la nécessité de l'implication de toute la chaîne hiérarchique dans l'accompagnement de ses collaborateurs pour leur formation.**

La présente note de service explicite les différents modules qui composent la formation ainsi que leurs modalités d'organisation.

Les cadres de direction des EPLEFPA jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Qu'ils soient directeurs d'EPLEFPA, directeurs adjoints, directeurs de Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole pour adultes (CFPPA), de Centre de Formation des Apprentis (CFA), d'exploitation agricole ou d'atelier technologique, ou secrétaires généraux, ils ont pour mission :

- d'accompagner les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires dans leur parcours et leur insertion sociale et professionnelle ;
- de mettre en œuvre les missions de l'enseignement agricole telles qu'elles sont définies par la loi ;
- de piloter l'établissement, le service ou le centre dont ils ont la charge.

Outre le rôle d'animation, de pilotage et de management de leur établissement et des personnels placés sous leur autorité, les personnels de direction doivent aussi assurer la gestion administrative des personnels et la gestion financière de l'établissement ou du centre. Ils sont appelés à collaborer avec les interlocuteurs institutionnels et les acteurs du territoire. Enfin, en tant que fonctionnaires ayant autorité, ils sont les représentants de l'État et doivent ainsi assurer cette fonction avec toute la rigueur nécessaire, la posture adéquate et dans le respect des règles hiérarchiques.

## **1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des cadres des EPLEFPA**

Le dispositif d'adaptation à l'emploi vise, d'une part, à faire acquérir aux agents les compétences nécessaires pour exercer leur métier avec discernement, et, d'autre part, à construire une posture commune d'encadrement.

Le dispositif confié à la DFPRO répond aux principes suivants :

- prise en compte de l'hétérogénéité du public : positionnement effectué à l'entrée de la formation ;
- équilibre entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des institutionnels ;
- déplacement sur site pour certaines formations ;
- prise en compte de situations ou besoins spécifiques pour les agents des DROM-COM.

### **1.1. Public cible**

**La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents nouvellement nommés** dans un des postes suivants

- Directeurs et directrices d'EPLFPA ;
- Secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints, gestionnaires, titulaires et contractuels ;
- Directeurs et directrices adjoints titulaires ou contractuels, qu'ils soient chargés de la formation initiale scolaire, de la formation continue et l'apprentissage, des exploitations et ateliers technologiques ;
- Directeurs et directrices de centres constitutifs titulaires ou contractuels des CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres équestres, qu'ils soient affectés sur des postes sur statut d'emploi ou non ;
- Les agents faisant fonction sur ces postes de direction.

### **1.2. Modalités d'inscription**

La formation étant obligatoire, les agents n'ont aucune démarche d'inscription à réaliser, les listes des nouveaux affectés sont transmises directement par les services de la DGER à l'opérateur IAD-DFPRO. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents par la DFPRO via RenoIRH-Formation.

### 1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif d'ampleur, **les supérieurs hiérarchiques des agents, que ce soit le directeur ou la directrice de l'EPLEFPA, le DRAAF-DAAF, veilleront à l'assiduité des agents aux formations.** Les absences à un module de formation font l'objet d'une information par la DFPRO au supérieur hiérarchique et à la sous-direction des établissements, dotations et compétences de la DGER.

Les dates étant communiquées avant le début de l'année scolaire (Cf. annexe), il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire. Il convient de planifier les instances et les réunions internes en dehors de ces plages, afin de permettre aux agents de participer sereinement à ce parcours de formation.

**Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents intègrent un bilan du dispositif de formation suivi.**

### 1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des **frais de déplacement et d'hébergement des agents est pris en charge intégralement par la DFPRO** de l'Institut Agro, dans le cadre de l'enveloppe PNF-Cadres, spécifique au dispositif géré par l'opérateur, selon les modalités habituelles, et conformément aux décrets en vigueur concernant les taux de remboursement.

### 1.5. Organisation du dispositif

Durant les deux premières années suivant l'affectation sur le poste, l'agent participera aux trois modules suivants :

- Stages de formation continue ;
- Tutorat assuré par un pair expérimenté ;
- Appui à la prise de fonction (APF) réalisé par l'IEA ;

## 2. Modalités de formation continue

### 2.1. Le positionnement

Le parcours commence par un entretien de positionnement, géré par l'opérateur IAD qui permet à chacun de bénéficier d'un parcours « sur mesure » en identifiant, pour chaque agent en formation, les dispenses possibles au regard de son expérience antérieure de cadre. Des résultats de cet entretien résulte une contractualisation administrative portée à la connaissance du supérieur hiérarchique par la DFPRO.

Pour les directeurs d'EPLEFPA entrants ayant occupé des postes à responsabilité dans leurs fonctions antérieures au sein du ministère en charge de l'agriculture ou dans d'autres ministères, le parcours de formation sera individualisé par la mise en place d'un entretien positionnement avant leur prise de fonction. Cet entretien de positionnement sera organisé par la Direction de la formation professionnelle de l'Institut Agro Dijon avec l'appui de l'Inspection de l'enseignement agricole et Eduter Dijon.

A cet effet, les chefs de SRFD, au titre de leur connaissance des contextes des établissements d'accueil de ces futurs directeurs d'EPLEFPA seront associés au positionnement.

Afin d'évaluer les évolutions en termes d'acquisition des compétences en fin de parcours, le directeur entrant devra renseigner un document relatant ses expériences professionnelles antérieures et ses attendus en matière de formation à court terme, qu'il remettra à la Direction de la formation professionnelle de l'Institut Agro Dijon.

## 2.2. Les stages de formation

Ce dispositif de formation continue relève du type T1 : adaptation directe au poste à l'initiative de l'administration.

Les actions seront codifiées au fur et à mesure par l'IAD dans RenoIRH-Formation pour qu'un suivi statistique soit réalisé.

Les sujets traités dans cette formation sont par nature complexes ; il revient donc à l'opérateur de s'assurer d'une variété des intervenants et des approches pédagogiques : interventions réalisées par les institutionnels (DGER, SRH, IAD Eduter Ingénierie notamment), témoignages ou retours d'expériences réalisés par des pairs, participation active des inspecteurs de l'enseignement agricole et aussi ouverture sur les intervenants hors de l'enseignement agricole technique (DDT, DRAAF-DAAF, ...) et d'autres ministères, ainsi que des experts et des chercheurs sur les sujets abordés.

La formation est organisée avec des temps de formation communs à tous les métiers et des temps de formation spécifiques aux techniques de chaque métier, plutôt positionnés sur la deuxième année. Par ailleurs les modalités pédagogiques sont hybrides : des regroupements en présentiel à l'IAD ou dans un EPL, ainsi que des temps en distanciel : webinaires, classes virtuelles, tables rondes.

Au-delà des modules de formation organisés par la DFPRO, les stagiaires devront suivre les formations suivantes, disponibles sur la plateforme Mentor :

- ✓ Comprendre et prévenir les discriminations (1h30) ou Diversité et lutte contre les discriminations (1h50) ;
- ✓ Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) ;
- ✓ Violences sexistes et sexuelles au travail : comprendre, agir, prévenir (1h) ;
- ✓ Recruter sans discriminer (2h) ;
- ✓ Les fondamentaux de la laïcité (2h).

Les attestations de suivi devront être transmises à la DFPRO par le stagiaire.

## 2.3. Calendrier annuel des regroupements

Pour chaque module dispensé en distanciel ou présentiel, une convocation est adressée aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique.

Le document en annexe détaille les dates des regroupements. Des ajustements sont toutefois possibles en cours d'année et seront communiqués aux agents en amont par la DFPRO.

## 2.4. Les modules de formation peuvent être ouverts à des agents déjà en poste

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains cadres en position depuis plusieurs années, de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation sera formulée par les intéressés, après validation de leur supérieur hiérarchique, à la DFPRO à l'attention de [franck.constantin@institut-agro.fr](mailto:franck.constantin@institut-agro.fr)

La DFPRO examinera au cas par cas les demandes de participation et donnera sa validation pour l'intégration dans le stage, en sollicitant la DGER en tant que de besoin et en l'informant dans tous les cas. La saisie sera effectuée dans le logiciel RenoIRH-Formation, comme pour tout autre stage de formation continue.

### 3. Le tutorat d'un pair expérimenté

Si les stages de formation dispensés par la DFPRO s'adaptent aux besoins des organisations et prennent en compte dans la mesure du possible les particularités du métier, ils ne peuvent répondre de manière fine aux questionnements de chaque stagiaire.

Dans le cadre de l'appui que souhaite apporter la DGER aux membres nouvellement nommés des équipes de direction en EPLEFPA, un tutorat est donc mis en place. Ce dernier est réalisé par des pairs en poste qui ont suivi une formation au préalable.

La notion de tutorat ne doit pas être comprise comme une relation d'évalué à évaluateur, mais comme une relation de stagiaire à référent qui accompagne la professionnalisation d'un collègue au sein de son contexte de travail.

Définitions et publics cible :

- Tutorat : accompagnement d'une année au plus, à la prise de poste, fondé sur une relation de confiance et dénué de toute notion d'évaluation ;
- Tutorés : directeurs/directrice /SG n'ayant jamais exercé cette fonction, nommés au 01/09/2025  
=> Pour le tutoré, il s'agit de :
  - disposer des repères professionnels essentiels à l'exercice de ses missions ;
  - bénéficier d'une écoute et d'un appui technique au cours de sa première année de nomination ;
- Tuteurs : directeurs/directrice/SG en poste, expérimentés et volontaires ;  
=> Pour le tuteur, il s'agit de :
  - guider le nouveau directeur dans sa prise de fonction afin de lui permettre de mieux appréhender, son champ professionnel et d'identifier les contraintes d'organisation et de réalisation auxquelles il va devoir faire face ;
  - l'accompagner dans la prise en main de l'exercice de son travail, notamment pour en repérer les moments charnières et la manière de mieux les aborder ;
  - l'écouter, le conseiller, échanger et construire avec lui, le suivre dans sa progression sur l'année de prise de fonction.

Le tuteur ne se substitue jamais au tutoré dans l'exercice de ses missions.

Les thèmes à aborder seront, notamment : le pilotage interne, la connaissance des dispositifs existants et des instances, les relations avec les professionnels du monde éducatif et agricole.

Une attention toute particulière sera portée au management et à la gestion des ressources humaines : organisation du service, circulation de l'information, accompagnement des agents, par exemple.

Deux rencontres en présentiel d'une journée chacune sont à mettre en place : l'une dans l'EPLFPA du tutoré, l'autre dans l'EPL du tuteur. Il est impératif qu'elles aient lieu dans la première année de la prise de poste.

Les frais de déplacement de ces rencontres sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon comme la rétribution du tuteur.

La première rencontre est consacrée en partie à la formation et au positionnement.

En fin d'année, le tutoré et le tuteur établiront un bilan commun de l'activité de tutorat, constitué d'un rapport de deux pages, portant un regard sur l'apport de ce dispositif.

#### **4. Appui à la prise de fonction (APF) par l'inspection de l'enseignement agricole**

Les objectifs de l'appui à la prise de fonction sont les suivants :

- Assurer une écoute attentive et prendre en compte le risque de vulnérabilité dans la prise de fonction (éléments de risques potentiels, prise de distance, méthodologie) ;
- Apporter un appui à la préparation d'un diagnostic qui prend une dimension stratégique s'agissant du directeur, de la directrice ;
- Aider à la prise en compte du travail en équipe dans une organisation sociale complexe : place et rôle de chacun, complémentarité au sein du CODIR
- Contribuer à l'identification des besoins et des priorités de l'établissement : pilotage de l'autoévaluation.
- Aider à la priorisation des actions
- Contribuer à l'identification des secteurs, services, agents, qui méritent une expertise plus importante une évaluation ou un contrôle éventuel de la part de l'IEA.

L'inspecteur chargé de réaliser la mission, prend contact avec l'agent pour lequel il assure cet appui à la prise de fonction.

##### **4.1. L'APF1 pour les directeurs d'EPL**

###### **Phase 1 : Découverte du contexte et formulation des premiers constats**

**Un premier déplacement a lieu dans les 4 mois qui suivent la prise de fonction.** En amont du déplacement, des échanges sont nécessaires pour à la fois répondre aux premières questions de l'agent et pour organiser le planning de présence dans l'établissement.

En amont de la mission, des documents seront demandés par les inspecteurs pour une réception 15 jours avant le déplacement.

La mission permet de :

- Faire une visite commentée de l'établissement et des différentes composantes par le directeur d'EPLEFPA ;
- Prendre le temps d'échanger sur l'établissement, son contexte et les actions engagées ou envisagées ainsi que sur les préoccupations qui sont les siennes.
- Présenter la démarche et les attendus en vue de la présentation du diagnostic.
- Faire un point sur les besoins de formation de l'agent.

Les inspecteurs rédigent à l'issue une fiche conseil, confidentielle, transmise au directeur qui peut la verser à son dossier administratif. Elle perdra alors son caractère confidentiel.

###### **Phase 2 : Le diagnostic**

Dans les huit mois qui suivent sa prise de fonction (Cf la NS DGER/SDEDEC/ N2013-2024 du 13 février 2013), le directeur d'établissement est chargé d'organiser un moment de présentation de son diagnostic (contacts, dates, lieux) à destination du DRAAF. La forme privilégiée sera définie en concertation avec les inspecteurs, le directeur et l'autorité académique. Il est à noter que la visioconférence favorise la présence conjointe du DRAAF, du Chef de SRFD, de l'IGAPS et des inspecteurs ayant conduit la mission d'appui.

Le directeur concerné transmet le diagnostic au DRAAF et à l'inspecteur 15 jours, au plus tard, avant la date de la présentation.

Le but de ce diagnostic est la présentation, par le directeur, de sa représentation de l'établissement dans son environnement et surtout des axes stratégiques sur lesquels il compte fonder ses priorités d'action. Il convient de rappeler que ces axes stratégiques dégagés lors de cette démarche, doivent être l'expression du

seul directeur. L'objet de la démarche n'est pas, à ce stade, d'élaborer ou d'infléchir un projet d'établissement mais de définir les orientations que le directeur envisage après son diagnostic. Une des finalités de ce travail est de proposer les axes principaux qui pourront être repris par le DRAAF dans la lettre de mission du directeur d'établissement.

Cette présentation pourra prendre des formes diverses à l'initiative du directeur mais devra impérativement respecter quelques consignes qui auront été précisées lors de la première visite :

- La présentation se déroule en la présence exclusive du DRAAF, du chef de SRFD, de l'IGAPS et de l'inspection (aucun collaborateur du directeur n'y assiste) ;
- Indépendamment du document écrit sur le diagnostic, le directeur remet en début de séance une note synthétique retraçant les grandes lignes de sa présentation ;
- Le diagnostic reste confidentiel entre le DRAAF, le CSRFD, l'IGAPS, le directeur ainsi que les inspecteurs qui ont participé à l'appui à la prise de fonction. Seul le directeur peut, le cas échéant, partager ce diagnostic avec ses collaborateurs.

#### **4.2. L'APF2 pour les directeurs adjoints et secrétaires généraux**

Le déplacement se déroule en général dans les premiers mois qui suivent la prise de fonction.

En amont de la mission, des documents seront demandés par les inspecteurs pour une réception 15 jours avant le déplacement.

Une fiche conseil confidentielle sera rédigée après le déplacement à destination exclusive de l'agent.

### **5. Modalités d'évaluation de l'ensemble du dispositif**

#### **5.1. Evaluation par les agents**

Les modules du dispositif seront évalués de manière croisée, sur le fond et la forme, en fin du parcours. Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaire à la suite des sessions de formation ou de rapports dans le cadre du tutorat et de l'APF.

La DFPRO est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

#### **5.2. Le rapport d'activité annuel de l'IAD**

L'IAD rédigera un rapport annuel qu'il présentera notamment aux représentants de l'IEA, du CGAAER, du RAPS, des CSRFD, du SRH, et des représentants des cadres des EPLEFPA.

Sur la base de cette présentation par l'opérateur, ainsi que des diverses évaluations réalisées, la présente note de service sera adaptée.

Le directeur général adjoint de  
l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER



# Maquette de la formation des cadres des EPLEFPA :

**Directeurs et adjoints,  
directeurs de centres,  
secrétaires généraux**

## **Construire une posture d'encadrement**

Les EPLEFPA maillent le territoire national et forment autant de contextes spécifiques qui nécessitent une appropriation et une contextualisation des politiques publiques. Les cadres qui les dirigent doivent recevoir une formation leur permettant de développer de se professionnaliser sur leurs métiers mais aussi d'acquérir une culture commune nécessaire à la réalisation des cinq missions conférées à l'enseignement agricole public. Ainsi AgroSup Dijon – Direction de la Formation Professionnelle met en œuvre un **dispositif de professionnalisation, piloté par la DGER, incluant une formation, un tutorat de pairs et un appui à la prise de fonction**

Ce référentiel de formation a donc pour objet de définir un tronc commun de connaissances et de savoir-faire pour tous les membres des équipes de direction.

Chaque métier portant des particularités propres, les directeurs et adjoints d'EPLFPA, les directeurs de centres et les secrétaires généraux se voient attribuer en complément, des modules spécifiques, qui sont détaillés dans un autre document.

Concernant la forme des interventions, quelques principes fondateurs organisent la formation :

- L'hybridation de la formation est réalisée avec un équilibre entre distanciel et présentiel en fonction des thématiques dispensées.
- Les sujets complexes sont toujours traités par une multiplicité d'intervenants aux points de vue complémentaires : institutionnels, pairs, experts, inspecteurs, et intervenants extérieurs, que ce soit des chercheurs sur les sujets concernés ou des experts du sujets d'autres ministères que le MAA (notamment MENJ, Intérieur, ...)
- Les regroupements en présentiel permettent, par une pédagogie active, de mieux comprendre les modes d'analyse en profondeur. Il est certain que le temps hors formation est important afin de créer du réseau entre les différents métiers, lors de temps informels
- La formation est organisée sur deux années, mais un accompagnement post formation est organisé en lien entre AgroSupDijon et l'IEA sous forme de formation continuée ou d'accompagnement.
- Certaines interventions et modules de formation sont ouverts à la formation continue car ils répondent à des besoins existant chez des collègues actuellement en poste.

Sur le fond, la formation doit répondre à quatre questions :

- Comment impulser et conduire une politique pédagogique, éducative et technique, propre à l'établissement au service de la réussite des apprenants ?
- Comment piloter l'établissement ou ses centres, avec des processus partagés, quantifiables et durables ?

- Comment conduire et animer l'ensemble des ressources humaines en prenant en compte le développement des compétences des personnels et du dialogue social au niveau de l'établissement ?
- Comment initier des partenariats, contribuer au développement des organisations et pérenniser des liens avec l'environnement de l'EPLEFPA ?

## UE1 : Institutions et mise en œuvre des politiques publiques

L'objectif de l'UE1 est de maîtriser l'organisation de l'Etat, notamment du Service Public de l'Éducation (SPE) au niveau territorial afin d'identifier les partenaires de l'établissement, et de comprendre le processus auquel il est associé, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat qui impactent le domaine de l'éducation et de la formation, de l'agriculture et des territoires, de l'alimentation, de l'environnement, ...

Chacun des cadres en formation devra acquérir un corpus de connaissances sur l'environnement institutionnel de l'EPLEFPA, les politiques publiques, les réformes et leurs enjeux afin d'inscrire son action en cohérence et en pertinence avec ceux-ci. Ainsi les éléments historiques et sociologiques permettent la compréhension des grandes évolutions de la politique nationale en faveur de la réussite des élèves.

Cette connaissance historique sera complétée d'une analyse de l'environnement institutionnel dans lequel exerce le chef d'établissement, que ce soit en termes de relation et de pilotage de l'établissement (dialogue de gestion, convention, relations avec la collectivité) ou de l'accomplissement de ses missions (lettre de mission, entretien professionnel).

Dans un premier temps, l'organisation politique et administrative de l'Etat est rappelée ; les rôles respectifs des services de l'Etat et des collectivités territoriales sont précisés.

Un focus est ensuite apporté sur les politiques publiques dont la mise en œuvre incombe aux établissements publics de formation agricole, tant dans le domaine de la formation et de l'éducation que dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Un éclairage sur la stratégie européenne et internationale du ministère de l'agriculture sera également apporté.

Un dernier module abordera les instances du pilotage de l'enseignement agricole aux différents niveaux national, régional et local, ainsi que l'organisation du dialogue social avec les organisations syndicales.

<b>UE1 : Institutions et mise en œuvre des politiques publiques</b>	
<b>Module 1.1</b>	<b>La connaissance de l'organisation de l'État (en lien avec le SPE)</b>
<i>Objectif 1</i>	Comprendre l'organisation administrative de la France et ses interactions avec l'EPLEFPA. <i>L'Etat et les politiques publiques, entre déconcentration et décentralisation.</i>
<i>Objectif 2</i>	Sécurité, Défense, Santé : Quelles responsabilités au niveau du territoire ? (départementales et régionales)
<i>Objectif 3</i>	Transformation publique Le numérique au service des usagers et des agents : RGPD, PSSI, SIEA.
<b>Module 1.2</b>	<b>La service public de l'éducation</b>
<i>Objectif 1</i>	L'Éducation Nationale, enseignement agricole, et les autres enseignements (armées, culture, santé)

	Le paysage de l'enseignement agricole public et privé
<i>Objectif 2</i>	Enjeux de société et politiques publiques associées
<b>Module 1.3</b>	<b>Les politiques publiques portées par le MAA</b>
<i>Objectif 1</i>	Les politiques environnementales économiques agricoles et agro-alimentaires
<i>Objectif 2</i>	La politique de l'enseignement technique et supérieur, et la recherche
<i>Objectif 3</i>	L'organisation du ministère et des acteurs en charge de ces politiques
<b>Module 1.4</b>	<b>Les instances dans leur environnement</b>
<i>Objectif 1</i>	Le niveau national (CTEA, CNEA, CTM, CHSCTM, ...), le dialogue social, la représentation syndicale nationale
<i>Objectif 2</i>	Le niveau régional : (CAEN, CR, DRAAF, PREA,...)
<i>Objectif 3</i>	Le droit de l'éducation et ses contentieux. Ethique et Déontologie.
<b>Module 1.5</b>	<b>L'EPLEFPA, ses centres, ses instances</b>
<i>Objectif 1</i>	Réussir son positionnement entre autonomie dans la mise en œuvre des politiques publiques et instances locales.
<i>Objectif 2</i>	Les centres de l'EPLEFPA et leurs spécificités
<i>Objectif 3</i>	Les instances locales

## UE2 : Les acteurs et la performance

Le pilotage d'un EPLEFPA comme d'un centre repose avant tout sur l'animation des équipes et la gestion des ressources humaines. Il est donc primordial de maîtriser les bases inhérentes aux statuts, droits et devoirs des personnels placés sous son autorité dans un contexte réglementaire, administratif, budgétaire et hiérarchique défini.

Un cadre d'établissement d'enseignement se voit en effet assigner des missions de service public en s'appuyant sur les domaines juridique et financier. Il doit être en capacité d'assurer la gestion des personnels et des moyens de l'EPLEFPA, doté d'agents aux statuts parfois très différents, qui exigent des bases juridiques et réglementaires solides.

Outre la connaissance juridique des statuts et des règles de gestion, le Chef d'établissement doit être en mesure d'évaluer les dispositifs utiles à la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole. La connaissance des différents contrats, l'organisation du travail des agents et leur évaluation est l'un des objectifs de ce module.

Le second objectif est de mieux connaître les grands principes de la finance publique et d'avoir les outils nécessaires pour mobiliser les fonds publics.

La prévision et la gestion des moyens est l'un des vecteurs de l'autonomie de l'établissement. La capacité à mobiliser et gérer ces moyens humains et financiers permettront au chef d'établissement de déployer son leadership. Il devra disposer de repères sur la question de l'évaluation, du « macro » à l'établissement.

L'organisation du travail est très importante, sa formalisation est fondamentale pour bien positionner chaque service et chaque individu dans son service afin d'anticiper toute situation venant à se complexifier en fonction du contexte national.

<b>UE2 : Les acteurs et la performance</b>	
Module 2.1	<b>Connaissance des acteurs : le statutaire, les carrières</b>
<i>Objectif 1</i>	<i>Comprendre les différentes modalités d'organisation des emplois dans un EPLEFPA</i>
<i>Objectif 2</i>	Ethique, déontologie et responsabilité des cadres de l'EPLEFPA
<i>Objectif 3</i>	Gestion des personnels dans la diversité des statuts

	<i>Gérer des fonctionnaires / y c outils RH</i> <i>Gérer des ACB, l'EPL employeur public</i> <i>Gérer des contrats de droit privé dans EPL employeur public</i> <i>Gérer des fonctionnaires territoriaux</i>
Objectif 4	<i>Les statuts de direction, évolution de carrières et parcours professionnels</i>
Module 2.2	<b>Évaluation : des agents, des structures, des dispositifs, du système</b>
Objectif 1	<b>Le système éducatif évalué à plusieurs niveaux</b> PISA, l'Europe et l'enseignement technique DEPP, Conseil évaluation école
Objectif 2	L'Inspection de l'Enseignement Agricole : son organisation, ses modalités d'actions.
Objectif 3	Agents : rdv carrière, entretien professionnel, dans les procédures de recrutements, ... (label égalité diversité)
Objectif 4	Evaluation des établissements : l'auto-évaluation, démarche qualité, évaluations externes (audit)
Module 2.3	<b>Mobiliser des fonds : le cadre budgétaire, son suivi, sa réalisation</b>
Objectif 1	Grands principes budgétaires nationaux : LOLF, ...
Objectif 2	Comprendre le budget de l'EPLEFPA dans toutes ses dimensions : politique, stratégique et opérationnelle. <i>Du cadre réglementaire budgétaire obligatoire vers les stratégies d'établissements</i>
Objectif 3	Comprendre un outil au service du budget : la comptabilité
Objectif 4	L'EPLEFPA, opérateur public dans le cadre des marchés
Objectif 5	Les diverses origines de financements : fonds privés, OPCO, pole emploi, conseils régionaux, financements européens, ...

## UE3 : management opérationnel et management stratégique

Plus couramment désigné par le terme de "pilotage" au sein du système éducatif, le management désigne un processus par lequel le directeur qui s'y emploie produit un effet, suscite une réaction chez ses collaborateurs, notamment en termes d'entraînement des équipes, motivations individuelles et collectives, ainsi que d'engagement dans les projets.

Le management consiste à penser et mettre en pratique les objectifs et la stratégie de l'établissement. Le positionnement du directeur comme leader influe la dynamique de travail au sein de l'EPLEFPA, agit sur son fonctionnement, et favorise la culture de la réussite de sociale, scolaire et professionnelle de tous les apprenants. Une partie des leviers permettant aux chefs d'établissement de fédérer le capital professionnel de la communauté éducative et de le mettre au service d'un bien commun partagé seront examinés.

Le management stratégique s'appuie sur un diagnostic stratégique (SWOT) et envisage le temps long, met en perspective et en projet, quand le management opérationnel envisage la mise en œuvre sur un temps plus court en prenant en compte les principaux leviers de l'organisation.

L'objectif de ce module est d'apporter aux cadres des outils en matière de gestion des ressources humaines, fonction essentielle et sensible de leurs responsabilités de pilote et d'animateur d'une communauté de travail.

Un premier module rappelle les principes et les objectifs du management, et particulièrement les modes d'organisation du travail des collaborateurs et des personnels.

Un temps est ensuite consacré à la définition du cadre stratégique, dans lequel s'inscrit l'action managériale du directeur, formalisé dans le projet d'établissement et au sein des projets de centres. Ces engagements seront un contrat qui explique et lie les différents acteurs du projet d'établissement et de la conduite des projets qui en découle.

Des techniques de délégation, de négociation, de communication et de gestion de conflits seront proposées pour guider et asseoir le management dans le cadre du dialogue interne, ainsi qu'avec les partenaires externes. Un focus sur la posture et l'exercice de l'autorité de la fonction de manager sera apporté, avec une prise en compte des dimensions professionnelle et personnelle.

Un EPLEFPA est une organisation sociale complexe qui impose une compétence en matière de management. Il revient au cadre de mettre en place une organisation permettant à chacun d'utiliser au mieux son potentiel.

Les fondamentaux d'une démarche qualité seront également traités au regard de la nécessité du développement de la formation continue et de l'apprentissage.

<b>UE3 : management stratégique et opérationnel</b>	
<b>Module 3.1</b>	<b>Management - Pilotage stratégique</b>
<i>Objectif 1</i>	L'équipe de direction La posture du manager La vision partagée, le sens du travail collectif Management et qualité <i>Manager une équipe (notamment de direction mais pas seulement)</i>
<i>Objectif 2</i>	Conduite de projet, PE, projets éducatifs <i>Le management et la conduite de projet en mode agile</i>
<i>Objectif 3</i>	Pilotage et mise en œuvre des instances locales d'un EPLEFPA
<i>O4</i>	Communication de l'EPL : Stratégie, plan, outils... (dont boîte de comm, événementiel, réseaux sociaux)
<b>Module 3.2</b>	<b>Management opérationnel</b>
<i>Objectif 1</i>	Management et délégation La gestion du temps des équipes, la charte des temps, le temps de l'encadrant
<i>Objectif 2</i>	Techniques de négociation Techniques de prise de décision Dialogue social : dans et hors les instances
<i>Objectif 3</i>	Techniques de communication managériale Outils collaboratifs
<b>Module 3.3</b>	<b>Sociologie des organisations / du travail</b>
<i>Objectif 1</i>	Intro à la socio du travail Management du travail réel et qualité de vie au travail (ANACT)- MOOC ?
<i>Objectif 2</i>	Gérer un débat serein : questions « socialement vives », gestion de la controverse

## **UE4 : Pilotage éducatif et pédagogique**

La connaissance des publics, le fonctionnement des instances, la gestion pédagogique mais aussi éducative des publics d'apprenants doit être au cœur de l'action des cadres de l'EPLEFPA. Ces derniers doivent être en capacité de mettre en œuvre un pilotage éducatif et pédagogique en s'appuyant sur le triptyque : organisation-animation-projet.

Un EPLEFPA est un lieu de formation, d'éducation et d'insertion. Il est indispensable que les cadres portent, à leur niveau, une attention particulière à la qualité des dispositifs et participent à l'élaboration du projet pédagogique et éducatif qui va fonder l'action de la communauté éducative. L'objectif est de mobiliser les compétences pour l'organisation, la mise en œuvre et l'animation de la politique pédagogique et éducatif de l'établissement. A ce titre, les cadres doivent disposer de compétence en matière d'ingénierie pédagogique.

Il s'agit là de connaître la diversité des situations et des statuts des publics apprenants de l'enseignement agricole mais aussi de parfaire l'insertion sociale nécessaire et indispensable à chaque apprenant par la réalisation de parcours et d'accompagnements personnalisés.

Ce module vise ainsi à apporter les clés du pilotage pédagogique et éducatif dans les différentes voies de formation développées par un EPLEFPA.

Un premier module rappelle l'importance de se doter d'un projet pédagogique corrélé aux priorités des politiques publiques de formation et d'éducation. Le cadre institutionnel et réglementaire des activités pédagogiques sera précisé, et particulièrement le rôle des instances de concertation et de leurs représentants. Les outils du pilotage pédagogique et de l'organisation des enseignements seront également présentés.

L'animation pédagogique sera abordée dans un second temps avec une présentation des ressources au service d'une pédagogie innovante, collaborative et inclusive en s'appuyant sur le numérique éducatif. Des apports seront faits sur la psychologie de l'adolescent. La mission d'insertion des apprenants sera particulièrement abordée ainsi que les dispositifs et les activités à mobiliser pour leur construction individuelle dans les dimensions citoyenne, culturelle ou sportive.

<b>UE4 : Pilotage éducatif et pédagogique</b>	
<b>Module 4.1</b>	<b>Organisation du fonctionnement pédagogique</b>
<i>Objectif 1</i>	Connaissance des publics (statuts, différentes voies de formation, modalités d'évaluation)
<i>Objectif 2</i>	Comment sont construits les référentiels ? De la consultation des CPC aux référentiels professionnel – de certification – de formation RNCP, titre pro
<i>Objectif 3 :</i>	Les outils informatique, au service d'une stratégie éducative : (ENT, Guépard, Edt-Pronote, Ypareo, ...) Les outils communs avec l'éducation nationale : siècle, LSU LSL, ...
<i>Objectif 4 :</i>	Politiques éducatives : Etat, Région, local
<b>Module 4.2</b>	<b>Animation pédagogique : de la transversalité au sein de l'EPL</b>
<i>Objectif 1</i>	L'ingénierie pédagogique Piloter les marges d'autonomies à disposition des EPL et des équipes / dans le cadre et hors cadre
<i>Objectif 2</i>	Innovation pédagogique / <i>attente retour POFE</i> <i>La liberté pédagogique, le cadre du projet pédagogique, et l'innovation pédagogique ; La confiance des managers</i>
<i>Objectif 3</i>	L'action éducative au sein de l'EPL : le numérique, mais pas que La question du temps des élèves : scolaire, extra scolaire, personnel, professionnel La gestion du comportement <i>scolaire</i> : la cohérence entre équipes
<i>Objectif 4</i>	Politiques inclusives et apprenants à besoins éducatifs particuliers : les relations partenariales au service de l'inclusion (PIAL, AESH, Ens réf, ...)
<i>Objectif 5</i>	Les EA AT, au centre de la pédagogie/ acteurs de la pédagogie Exprimer le potentiel pédagogique des exploitations
<i>Objectif 6</i>	Mise en œuvre LCAP : mixage (publics, parcours, ...), ... Parcours d'orientation, d'insertion et de formation La mise en place d'une stratégie pédagogique de l'alternance

<i>Objectif 7</i>	Commissions diverses sur la vie de l'établissement : sport, santé, culture et civisme...
<i>Objectif 8</i>	Les questions matérielles autour de la pédagogie : salles, mobilier, La gestion de l'espace <i>apprenant</i> : la salle de classe, l'internat et autres lieux de vie

## UE5 : Hygiène, santé, sécurité et sureté

Un EPLEFPA accueille des publics en formation, des personnels et des usagers. Il se compose également d'infrastructures immobilières variées (pédagogie, internats, restauration, ateliers technologiques...). Les cadres doivent s'assurer que les règles d'hygiène et de sécurité soient respectées. Ils doivent disposer des connaissances nécessaires dans le domaine réglementaire et dans la mise en œuvre d'actions préventives ou la gestion de crise.

Les évolutions actuelles conduisent les responsables à anticiper les situations de crises potentielles et à se préparer régulièrement à l'action. Pour se faire certains éléments sont indispensables et nécessitent une mise en pratique régulière, validée et amendée par des retours d'expérience dans chaque structure.

Le minimum requis est d'être capable d'appréhender les questions de santé et sécurité et de prendre des mesures spécifiques à l'établissement pour assurer bien-être et santé au travail

La sécurité des usagers ainsi que la sureté des données personnelles et professionnelles constituent une priorité dans le fonctionnement des établissements. Anticipation et gestion de crise, exigences de sécurité et de prévention seront au cœur de ce module.

A la lumière des retours d'expérience ces formations doivent permettre de mettre en œuvre une stratégie adaptable à chaque établissement et adoptée annuellement par les membres du conseil d'administration.

<b>UE5 : Hygiène, santé, sécurité et sureté</b>	
Module 5.1	<b>Sécurité, Sureté, PPMS</b>
<i>Objectif 1</i>	Sécurité informatique, RGPD
<i>Objectif 2</i>	PPMS, gestion de crise, communication de crise, PCA – PRA
<i>Objectif 3</i>	Les risques : patrimoine, situation de travail CoHS, CHSCTREA, CHSCTM / rôle et place, compétences, limites de l'exercice DUERP Le réseau des ISST RPS
<i>Objectif 4</i>	Les partenaires : ARACT, DDCSPP, MSA, MDPH, AGEFIPH...
<i>Objectif 5</i>	Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires
Module 5.2	<b>Santé et Sécurité des usagers en situation d'apprentissage</b>
<i>Objectif 1</i>	Sécurité lors des périodes de stages (conventions, ...) ( <i>les usagers "sans statut" dans les établissements</i> )
<i>Objectif 2</i>	Santé des jeunes, la place des personnels infirmiers
<i>Objectif 3</i>	Sécurité sur les centres techniques : bâtiments, matériels et risques liés à la présence d'animaux

## UE6 : Territoires, Partenariats et systèmes de production

Les partenariats avec l'EPLEFPA sont au cœur des missions de l'enseignement agricole. Ils sont à construire ou à consolider quand ils existent.

L'EPLEFPA en tant qu'acteur de son territoire intervient dans de nombreux réseaux de partenaires comme institutionnels. Pour occuper la place qui lui revient, l'établissement doit participer activement aux différentes dynamiques territoriales dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et des missions qui lui incombent

Les cadres d'un EPLEFPA sont en capacité de positionner l'établissement en tant qu'acteur de son territoire dans ses dimensions techniques, économiques, environnementales, culturelles et sociales. Ils doivent inscrire leur action dans une stratégie affichée à l'égard de l'environnement en distinguant les différents territoires (zone de recrutement, bassins d'emploi, bassin de formation, zones agricoles, réseaux thématiques et réseaux de pairs.

L'enseignement agricole est riche d'expériences et de partenariats au contact des réalités de terrain. Les Chefs d'établissement et directeurs de centres doivent être capables d'assurer ces liens avec l'environnement et d'initier des partenariats

Construire des projets d'animation et de développement, devenir un acteur reconnu de développement local dans un territoire et participer à la vie de celui-ci est une spécificité de l'enseignement agricole. Cette posture nécessite une connaissance fine et la mise en synergie des besoins et des possibilités de chacun des acteurs locaux.

Les objectifs de l'UE6 présentent les enjeux et la diversité des opportunités que porte l'ouverture des EPLEFPA à ses territoires, local, national ou international et à leurs acteurs, institutionnels et socioprofessionnels. Ces objectifs gravitent autour des domaines de la production agricole, du développement local et de la recherche agronomique mais également aux secteurs de de l'environnement et du développement durable, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Cette EU dresse un panorama des politiques publiques du MAA au service de ces enjeux, telles que par exemple le plan Enseigner à Produire Autrement, et des ressources mobilisables auprès des autres acteurs institutionnels ou associatifs, afin d'apporter des clés aux établissements pour construire ou intégrer des partenariats.

Un module spécifique présente les enjeux, les orientations et la plus-value de la mission de coopération internationale ainsi que la diversité des actions qui peuvent être mises en œuvre dans les établissements. Il précise également les éléments structurants du pilotage des actions d'ouverture à l'international. Dans un second temps, à partir de cas concrets, les cadres en formation réaliseront collectivement des outils qu'ils pourront mobiliser dans leur fonction.

Pour remplir l'ensemble de ses mission, l'EPLEFPA prend en compte tous les paramètres du territoire sur lequel il interagit.

A ce titre, les exploitations et ateliers technologiques sont des vitrines actives qui portent des outils privilégiés pour établir du lien et pour rayonner.

<b>UE6 : Territoires, Partenariats et systèmes de production</b>	
Module 6.1	<b>L'EPL et son territoire</b>
<i>Objectif 1</i>	Les relations institutionnelles dans le territoire : pour développer les partenariats Le lien avec l'EN : partage d'informations, Bassin Education Formation,



	Les réseaux d'acteurs, d'établissements,... <i>Chambres, pro,</i> <i>Structures de prévention et protection des mineurs</i>
<i>Objectif 2</i>	Partenariats éducatifs avec les territoires : Associations et structures éducatives, culturelles, sportives, patrimoine naturel, ... Les associations de parents d'élèves
<i>Objectif 3</i>	Recrutement, orientation et insertion des apprenants (y c MENJ-CIO, Milo, Pole Emploi, Structures d'insertion, ...) - SPRO au CR L'enseignement supérieur
<i>Objectif 4</i>	L'exploitation agricole – atelier techno – centre équestre / dans et hors l'EPLEFPA – les branches professionnelles partenaires des centres techniques
<i>Objectif 5</i>	Les dispositifs déployés par l'EA en faveur des transitions () : ex EPA2, projets de DD (AAP, ICP).
Module 6.2	Coopération internationale
Module 6.3	<i>Les sujets agricoles de société : <b>La diversité des agricultures et des systèmes de production, bien être animal,</b></i>

## Opérationnalité de la formation des cadres des EPLEFPA

En formation, les 6 UE déclinées ci-dessus correspondant au référentiel de formation des cadres des EPLEFPA se déroulera sur les deux premières années à compter de la prise de poste.

Un positionnement par le centre de formation organisateur et par délégation de la DGER, permettra d'évaluer les acquis antérieurs afin de proposer un parcours plus ou moins individualisé.

Un bilan sera effectué en fin de cycle, après la mise en place des dispositifs d'accompagnement complémentaires que sont l'Appui à la Prise de Fonction (APF) conduit par l'Inspection de l'enseignement agricole et le tutorat d'un pair.

Ces différents modules de formations pourront également être ouvert aux membres de direction d'EPLEFPA confirmés dans le cadre de la formation continue.

# Plan de formation D1 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2025/2027

Sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 7 juillet 14h-17h30 : politique de la DGER et parcours de formation mardi 8 juillet 8h30-10h00 : les transitions du mardi 8 juillet 10h00 au jeudi 10 juillet 12h00 passation de service et gestion budgétaire	D1-2-3-4  D1-3-4  D1	IAD	DGER SRFD Inspection Eduter Pair
S 38	UE2 Le cadre budgétaire (D1 recrutés après le 10 juillet ) jeudi 18 septembre 8h30 à 12h	D1 D2 2 <sup>ème</sup> A	Distanciel	Inspection
S 40	UE3 Management stratégique : posture macro du Directeur d'EPLFPA Mercredi 1 octobre 10h à 12h00 UE2 L'EPLFPA employeur : gestion des ACB en CFA-CFPPA Mercredi 1 octobre 14h à 17h30 UE1 Préparation et conduite du Conseil d'administration jeudi 2 octobre de 8h30 à 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 2 octobre 14h au vendredi 3 octobre 12h	D1  D1  D1  D1-3-4	IAD	Pair  DGER  Pair  Inspection
S 41	UE1 Politiques publiques : séminaire national des Directeurs d'EPLFPA mercredi 8 octobre 9h30-17h	D1	Paris/DGER	DGER
S 51	UE2 Compte financier lundi 15 décembre 14h-17h30 et mardi 16 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel	Inspection Pair
S 3	UE3 Management et gestion du temps lundi 12 janvier 14h à 17h30 UE3 Management et leadership - équilibre et pouvoir d'agir du dirigeant du mardi 13 janvier 8h30 au jeudi 15 janvier 12h	D1	IAD	Pair  Enseignant chercheur
S 6 ou S 11	UE3 Management : Animer le dialogue social au MASA du mardi 3 février 8h30 au mercredi 4 février 17h00 ou du mardi 10 mars 8h30 au mercredi 11 mars 17h00	D1	IAD	MASA SRH BFCDC
S 14	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim mardi 31 mars de 14h à 17h30	D1-D4-SG	Distanciel	DGAL
S 15 à S 18	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h) Diversité et lutte contre les discriminations (2h)	D1	Auto- formation	Plateforme MENTOR
S 21	UE1 Prévenir et résoudre les situations de violence et discrimination Analyse de situations concrètes proposées par les stagiaires et intervenants Activités collectives de réflexivité développant des compétences de traitement de situations complexes et mise en œuvre d'un dispositif préventif UE5 Management de la SST et mise en pratique du DUERP du lundi 18 mai 14h au mercredi 20 mai 17h30 ou du mercredi 20 mai 8h30 au vendredi 22 mai 12h	D1-2-3     2 groupes au choix	IAD	Médiatrice MASA Eduter Pair
	UE3 Gérer un débat serein, questions "socialement vives" et gestion de la controverse : sollicitation du Pôle d'Accompagnement du Management des Services Coaching à la demande			MASA SRH PAMS

## Plan de formation D1 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - **Promotion 2024/2026**

<i>Sem</i>	<i>UE et modules</i>	<i>Public</i>	<i>Lieu</i>	<i>Intervenant</i>
S 38	UE2 Le cadre budgétaire jeudi 18 septembre 8h30 à 12h	D1 recrutés après le 10/07 D2	Distanciel	Inspection
S 41	UE1 Politiques publiques : séminaire national des Directeurs d'EPLFPA mercredi 8 octobre 9h30-17h	D1	Paris/DGER	DGER
S 50	UE2 Compte financier et opération de fin de gestion Présentation de l'outil d'auto-diagnostic de la qualité comptable du lundi 8 décembre 14h au jeudi 11 décembre 12h	D1-SG	IAD	Inspection
S 5	UE3 De l'évaluation au projet d'établissement mardi 27 janvier de 8h30 à 12h et vendredi 30 janvier de 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel	Inspection
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 9 mars 14h au mercredi 11 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLFPA	Eduter
S 12	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 16 mars 14h au mercredi 18 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLFPA	Eduter
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 23 mars 14h au mercredi 25 mars 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLFPA	Eduter
S 21	UE3 Posture et rapport d'autorité - de l'accompagnement au contrôle du lundi 18 mai 14h au mardi 19 mai 12h UE5 Gestion de crise du mardi 19 mai 14h au jeudi 21 mai 12h	D1	EPLFPA	Inspection ISST

Présentiel

# Plan de formation D2 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2025/2027

sem	UE et modules	Public	Lieu	intervenant
S 23	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique 3 Exercer son métier au quotidien (1h) - 3.1 S'approprier les référentiels (1h) à 3.2 Evaluer et certifier (1h) - 3.3 Mettre en œuvre son enseignement (1h)	D2	Auto-formation	Classeur TUTAC
S 26	UE4 Pilotage pédagogique lecture de la Note MAYAJUR' (1h30) prise de connaissance des référentiels des formations de l'EPL d'accueil (2h30)			CHLOROFIL
S 27	UE4 Pilotage pédagogique Les référentiels diplômés et les leviers pédagogiques mardi 1 juillet de 9h à 12h30 Les moyens alloués pour la pédagogie mercredi 2 juillet de 9h à 12h30 Les saisies dans Guépard services jeudi 3 juillet de 9h à 12h30	D2	Distanciel	DGER
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 7 juillet 14h-17h30 : politique de la DGER et parcours de formation UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique / Edt-Pronote Edt - Pronote : mise en pratique Présentation Tutac, Cap'Eval et appui à la lecture des référentiels Film annuel, organisation prérentrée-rentrée scolaire, organigramme du mardi 8 juillet 8h30 au vendredi 11 juillet 12h	D1-2-3-4  D2 travaux de groupes	IAD	DGER SRFD  Pair Eduter Inspection
S 39	UE5 Webinaire SST apprenants mardi 23 septembre de 14h à 15h30	D2-3	Distanciel	DGER
	UE4 Pilotage de l'inclusion scolaire des apprenants à besoins éducatifs particuliers en établissement jeudi 25 septembre de 14h à 16h	D2	Distanciel	DGER
S 40	UE3 Management opérationnel / UE4 Pilotage pédagogique Animation d'équipes et de collectifs de travail - Communication interpersonnelle Posture - animation du lycée et position transversale du directeur-adjoint Participation et/ou animation d'instances Organisation des examens et inscriptions Communication : dialogue avec les enseignants, apprenants et les familles du lundi 29 septembre 14h au vendredi 03 octobre 12h	D2 travaux de groupes	IAD	Enseignant Chercheur Inspection  SRFD DGER
S 41	UE2 Pilotage de l'exploitation avec BD Alexia-Galexia-Valorexia mercredi 8 octobre 8h30 à 12h	D2-D4	Distanciel	DGER Pair
S 48	UE4 Les outils de l'orientation Parcoursup initiation : mardi 25 novembre 14h à 17h30	D2	Distanciel	MESR Agence
S 4	UE6 Coopération internationale mardi 20 janvier de 8h30 à 10h30	D2	Distanciel	ERASMUS Inspection
S 6	UE4 Les outils de l'orientation Affelnet : jeudi 5 février de 14h à 17h30	D2	Distanciel	DGER
S 11	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics : du lundi 9 mars 14h au jeudi 12 mars 12h	D2-3-4-SG	IAD	Expert externe
	UE3 Management opérationnel : le co-développement professionnel jeudi 12 mars de 13h30 à 17h30	D2	IAD	MASA-SRH PAMS
S 13	UE4 DGH-Grilles horaires-'Sible-Guépard du mardi 24 mars 14h00 au jeudi 26 mars 12h	D2	Distanciel	DGER
S 14	UE4 Organisation prévisionnelle de la rentrée scolaire mercredi 1 avril de 14h à 17h30 UE4 Organisation prévisionnelle des réunions de filières et de chaires Jeudi 2 avril 8h30 à 12h	D2	Distanciel	Pair  Pair

## Plan de formation D2 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2025/2027 - (suite)

Sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
S 15 à S 18	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h)	D1	Auto-formation	Plateforme MENTOR
S 18	Diversité et lutte contre les discriminations (2h)			
S 21	UE1 Prévenir et résoudre les situations de violence et discrimination Analyse de situations concrètes proposées par les stagiaires et intervenants Activités collectives de réflexivité développant des compétences de traitement de situations complexes et mise en œuvre d'un dispositif préventif UE4 Edt-Pronote Mise en pratique du lundi 18 mai 14h au vendredi 22 mai 12h	D1-2-3  En groupes	IAD	Médiatrice MASA Eduter Pair

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2024/2026

Sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
S 38	UE2 Le cadre budgétaire jeudi 18 septembre 8h30 à 12h	D2-(D1)	Distanciel	Inspection
S 39	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique et valorisation Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Stratégies de formation et d'évaluation - Transformation numérique Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative Coopération internationale Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du lundi 22 septembre 14h au jeudi 25 septembre 12h	D2-3-4	IAD	DGER Eduter Inspection Agence ERASMUS Pair
S 40	UE4 Parcoursup approfondissement jeudi 2 octobre 8h30 à 12h	D2	Distanciel	MESR
S 3	UE4 Sciences de l'éducation Psychologie des apprentissages Sociologie des organisations appliquées à l'EPLFPA Pilotage éducatif avec la vie scolaire Accompagner le changement du mardi 13 janvier 14h au vendredi 16 janvier 12h	D2	ENSFEA	Enseignant Chercheur
S 5	UE3 De l'évaluation au projet d'établissement mardi 27 janvier de 8h30 à 12h et vendredi 30 janvier de 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SC	Distanciel	Inspection
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 9 mars 14h au mercredi 11 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SC	EPLFPA	Eduter
S 12	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 16 mars 14h au mercredi 18 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SC	EPLFPA	Eduter
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 23 mars 14h au mercredi 25 mars 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SC	EPLFPA	Eduter
S 19	UE6 Coopération internationale Retour d'expérience et échanges de pratiques mardi 5 mai de 14h à 16h	D2-3	Distanciel	Inspection Agence ERASMUS

Présentiel

# Plan de formation D3 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2025/2027

sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
s 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 7 juillet 14h-17h30 : politique de la DGER et parcours de formation mardi 8 juillet 8h30-10h00 : les transitions UE2 Connaissance des acteurs - Prise de poste Référentiel dir CFA/CFPPA - film annuel - instances et fonctionnement de l'EPLFPA Gestion budgétaire - management et GRH - alternance et relations entreprises du mardi 8 juillet 10h au jeudi 10 juillet 12h	D1-2-3-4 D1-3-4 D3	IAD	DGER SRFD Inspection Eduter Pair
s 36 à s 38	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique 3 Exercer son métier au quotidien (1h) 3.1 S'approprier les référentiels - 3.2 Evaluer et certifier (2h) 3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et apprentissage (1h)	D3	Auto-formation	classeur TUTAC
s 39	UE5 Webinaire SST apprenants mardi 23 septembre de 14h à 15h30	D2-3	Distanciel	DGER
s 40	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste lundi 29 septembre de 14h au mardi 30 septembre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA du mardi 30 septembre 14h au jeudi 2 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 2 octobre 14h au vendredi 3 octobre 12h	D3 recrutés après le 10/07 D3-4 D1-3-4	IAD	Inspection Inspection Inspection
s 41	UE6 Collectivité de rattachement - Le Conseil régional mercredi 8 octobre 10h à 12h	SG-D3	Distanciel	Conseil Régional
s 45	UE4 Organisation du fonctionnement pédagogique Pilotage d'un centre de formation, développement titres, logique de territoire Approche capacitaire, approche par compétences, examen et MIREX Démarche Qualité GPEC et gouvernance - centre de profit et valeur éducative Ingénierie financière - réponses aux appels d'offres et appels à projets Professionnalisation des chargés d'ingénierie de formation du mardi 4 novembre 14h au vendredi 7 novembre 12h	D3	IAD	Eduter Pair SRFD
s 51	UE2 Compte financier lundi 15 décembre 14h-17h30 et mardi 16 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel	Inspection Pair
s 4	UE2 Indicateurs et tableaux de bords institutionnels Gestion des personnels, gestion des emplois ACB, aspect contractuel UE6 Approche territoriale et politiques locales Marketing et stratégie commerciale du lundi 19 janvier 14h au jeudi 22 janvier 12h	D3	IAD	Inspection DGER Pair
s 11	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics : du lundi 9 mars 14h au jeudi 12 mars 12h	D2-3-4-SG	IAD	Expert externe
s 15 à s 18	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h) Diversité et lutte contre les discriminations (2h)	D1	Auto-formation	Plateforme MENTOR
s 21	UE1 Prévenir et résoudre les situations de violence et discrimination Analyse de situations concrètes proposées par les stagiaires et intervenants Activités collectives de réflexivité développant des compétences de traitement de situations complexes et mise en œuvre d'un dispositif préventif UE5 Management de la SST et mise en pratique du DUERP du lundi 18 mai 14h au mercredi 20 mai 17h30 ou du mercredi 20 mai 8h30 au vendredi 22 mai 12h	D1-2-3 2 groupes au choix	IAD	Médiatrice MASA Eduter Pair

## Plan de formation D3 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2024/2026

<i>Sem</i>	<i>UE et modules</i>	<i>Public</i>	<i>Lieu</i>	<i>Intervenant</i>
S 39	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Stratégies de formation et d'évaluation - Transformation numérique Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative Coopération internationale Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du lundi 22 septembre 14h au jeudi 25 septembre 12h	D2-3-4	IAD	DGER Eduter Inspection Agence ERASMUS Pair
S 49	UE2/UE3 Management opérationnel Comptabilité analytique Conduite du changement en lien avec la stratégie de l'EPLEFPA Echanges de pratiques Animation d'équipes et de collectifs de travail Communication interpersonnelle du lundi 1er décembre 14h au jeudi 4 décembre 12h	D3 <i>en deux groupes</i>	IAD	Inspection Pair  Enseignant Chercheur
S 5	UE3 De l'évaluation au projet d'établissement mardi 27 janvier de 8h30 à 12h et vendredi 30 janvier de 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel	Inspection
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 9 mars 14h au mercredi 11 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLEFPA	Eduter
S 12	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 16 mars 14h au mercredi 18 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLEFPA	Eduter
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 23 mars 14h au mercredi 25 mars 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLEFPA	Eduter

Présentiel

# Plan de formation D4 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2025/2027

Sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
S 28	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs lundi 7 juillet 14h-17h30 : politique de la DGER et parcours de formation mardi 8 juillet 8h30-10h00 : les transitions UE2 Connaissance des acteurs - Prise de poste Référentiel DEA/DAT - film annuel - instances et fonctionnement de l'EPLFPA Gestion budgétaire - management et GRH - fonction pédagogique des EA/AT du mardi 8 juillet 8h30 au jeudi 10 juillet 12h	D1-2-3-4  D1-3-4 D4	IAD	DGER SRFD Inspection Eduter Pair
De S 37 à S 39 ou De S 41 à S 51	UE3 Management opérationnel STAGE TECHNIQUE d'une semaine sur l'EA ou l'AT du tuteur du lundi 14h au vendredi 12h	D4	EPLFPA	Pair tuteur
S 40	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs - Prise de poste lundi 29 septembre de 14h au mardi 30 septembre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA du mardi 30 septembre 14h au jeudi 2 octobre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA : réunions budgétaires D1 + directeurs de centres du jeudi 2 octobre 14h au vendredi 3 octobre 12h	D4 recrutés après le 10/07  D3-4 D1-3-4	IAD	Inspection Inspection Inspection
S 41	UE2 Pilotage de l'exploitation avec BD Alexia-Galexia-Valorexia mercredi 8 octobre 8h30 à 12h	D2-D4	Distanciel	DGER Pair
S 43	Séminaire national avec les directeurs d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques du mardi 21 octobre 9h au jeudi 23 octobre 12h30	D4	EPLFPA Valence	DGER
S 51	UE2 Compte financier lundi 15 décembre 14h-17h30 et mardi 16 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel	Inspection Pair
S 5	UE3 Management opérationnel Organisation du travail avec les salariés lundi 26 janvier 14h à 17h30 UE5 Mise en pratique de la SST sur les exploitations et ateliers technologiques du mardi 27 janvier 8h30 au mercredi 28 janvier 12h UE2 Rentabilité économique de l'exploitation Pilotage - Stratégie d'investissement - financement de l'exploitation du mercredi 28 janvier 14h au jeudi 29 janvier 12h	D4	En EPLFPA	Pair ISST Inspection
S 11	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLFPA Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics : du lundi 9 mars 14h au jeudi 12 mars 12h	D2-3-4-SG	IAD	Expert externe
S 14	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim mardi 31 mars de 14h à 17h30	D1-D4-SG	Distanciel	DGAL
S 22 à S 25	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h) Diversité et lutte contre les discriminations (2h)	D4	Auto- formation	Plateforme MENTOR



## Plan de formation D4 - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2024/2026

Sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
S 39	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique Rénovation des diplômes et évolution des référentiels Stratégies de formation et d'évaluation - Transformation numérique Encadrement des apprenants dans l'action pédagogique et éducative Coopération internationale Potentiel pédagogique et enjeux de la mobilisation stratégique des EA/AT du lundi 22 septembre 14h au jeudi 25 septembre 12h	D2-3-4	IAD	DGER Eduter Inspection Agence ERASMUS Pair
S 42	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Produits phytopharmaceutiques et santé animale du lundi 13 octobre de 14h au mardi 14 octobre 12h  UE6 Animation des territoires et partenariats Les fondements des SIQO mardi 14 octobre de 14h à 17h30 Développement agricole mercredi 15 octobre de 8h30 à 12h  UE4 Innovations pédagogiques et expérimentations du mercredi 15 octobre 14h au jeudi 16 octobre 12h Partenaires, outils, méthodes, conventions / financements	D4	IAD	DRAAF   INAO  DGER  Inspection Pair
S 43	Séminaire national avec les directeurs d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques du mardi 21 octobre 9h au jeudi 23 octobre 12h30	D4	EPLEFPA Valence	DGER
S 5	UE3 De l'évaluation au projet d'établissement mardi 27 janvier de 8h30 à 12h et vendredi 30 janvier de 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SC	Distanciel	Inspection
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 9 mars 14h au mercredi 11 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SC	EPLEFPA	Eduter
S 12	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 16 mars 14h au mercredi 18 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SC	EPLEFPA	Eduter
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 23 mars 14h au mercredi 25 mars 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SC	EPLEFPA	Eduter

Présentiel

# Plan de formation SG et gestionnaires - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026- Promotion 2025/2027

Sem	UE et modules	Public	Lieu	Intervenant
S 36	UE1 Contexte des EPLEFPA Fiche répertoire métier / Référentiel du SG en EPLEFPA à 1. Connaître l'enseignement agricole (1h) 2. S'insérer dans l'EA (2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA) (1h)	SG	Auto-formation	Classeur TUTAC
S37	Mise en place des différents conseils au sein des EPLEFPA (2h)			CHLOROFIL
S38	UE2 Les acteurs et la performance : les fondamentaux de la FPCA mercredi 17 septembre de 14h à 17h30 UE1 Les instances dans leur environnement jeudi 18 septembre de 14h à 17h30 vendredi 19 septembre de 8h30 à 12h	SG	Distanciel	IEA Pair
S 39	UE3 Management opérationnel : film annuel du métier de SG en EPLEFPA du lundi 22 septembre 14h au mardi 23 septembre 12h UE2 Gestion budgétaire de l'EPLFPA du mardi 23 septembre 14h au vendredi 26 septembre 12h Les principes et l'exécution budgétaires La responsabilité du gestionnaire public et les régies	SG	IAD	Pair Inspection
S 41	UE6 Collectivité de rattachement - Le Conseil régional mercredi 8 octobre 10h à 12h	SG-D3	Distanciel	Conseil Régional
S 49	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et privé du lundi 1er décembre 14h00 au mardi 2 décembre 12h UE3 Management opérationnel : management des équipes et gestion de conflits du mardi 2 décembre 14h au mercredi 3 décembre 12h UE2 Gestion budgétaire : Cocwinelle débutant du mercredi 3 décembre 14h au vendredi 5 décembre 12h	SG	IAD	Inspection Pair Pair
S 51	UE2 Compte financier et opération de fin de gestion lundi 15 décembre 14h-17h30 Mardi 16 décembre 8h30-12h	D1-3-4-SG	Distanciel	Inspection Pair
S 11	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et agents publics : du lundi 9 mars 14h au jeudi 12 mars 12h	D2-3-4-SG	IAD	Expert externe
S 14	UE5 Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires Exemplarité sanitaire dans les établissements d'enseignement du MASA Antibio-Ecophyto-Loi Égalim mardi 31 mars de 14h à 17h30	D1-D4-SG	Distanciel	DGAL
S 21	UE5 Les fondamentaux et enjeux de la santé et de la sécurité au travail en EPLEFPA du lundi 18 mai 14h au jeudi 21 mai 12h	SG	EPLFPA	ISST
S 22	UE1 Société et politiques publiques associées Laïcité (2h) ; les fondamentaux de la fonction publique (2h) Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (2h) Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1h) Le handicap au travail : enjeux et leviers d'action (1h)	SG	Auto-formation	Plateforme MENTOR
S 25	Diversité et lutte contre les discriminations (2h)			

# Plan de formation SG et gestionnaires - APP des cadres des EPLEFPA

Année scolaire 2025/2026 - Promotion 2024/2026

<i>Sem</i>	<i>UE et modules</i>	<i>Public</i>	<i>Lieu</i>	<i>Intervenant</i>
S 50	UE2 Compte financier et opération de fin de gestion Présentation de l'outil d'auto-diagnostic de la qualité comptable du lundi 8 décembre 14h au jeudi 11 décembre 12h	D1-SG	IAD	Inspection
S 4	UE2 Marchés publics jeudi 22 janvier 14h à 17h30	SG	Distanciel	Inspection Pair
S 5	UE3 De l'évaluation au projet d'établissement mardi 27 janvier de 8h30 à 12h et vendredi 30 janvier de 8h30 à 12h	D1-2-3-4-SG	Distanciel	Inspection
S 6	UE2 Gestion des ressources humaines du lundi 2 février 14h au mardi 3 février 17h30 UE2 Gestion des ACB en CFA-CFPPA mercredi 4 février de 8h30 à 12h UE3 Management opérationnel : management des équipes et gestion de conflits du mercredi 4 décembre 14h au jeudi 5 décembre 12h UE2 Gestion budgétaire Cocwinelle approfondissement du jeudi 5 février 14h au vendredi 6 février 12h	SG	EPLFPA	Inspection DGER Pair
S 11	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 9 mars 14h au mercredi 11 mars 12h (en groupe : 1er tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLFPA	Eduiter
S 12	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 16 mars 14h au mercredi 18 mars 12h (en groupe : 2ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLFPA	Eduiter
S 13	UE3 Le projet d'établissement et les projets de l'établissement du lundi 23 mars 14h au mercredi 25 mars 12h (en groupe : 3ème tiers de promotion)	D1-2-3-4-SG	EPLFPA	Eduiter
S 21	UE2 Marchés publics - mise en pratique du mardi 19 mai 14h au mercredi 20 mai 12h UE3 Pilotage d'une équipe - échange de pratique du mercredi 20 mai 14h au jeudi 21 mai 12h	SG	IAD	Inspection Pair

Présentiel